



Commune d'Ayn

1B place de l'Église

Chef-Lieu

73470 AYN

Tel : 09 62 58 75 66

Courriel : secretariat@ayn.fr

Convention d'utilisation de locaux communaux

Salle polyvalente *L'Espérance*

Usage récurrent

Délibération du Conseil Municipal n° 2022-11-30-04

ENTRE

La Commune d'AYN, Savoie, représentée par son Maire en exercice

ET

Prénom NOM : Date de naissance :

désigné ci-après « l'organisateur »

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :

Représentant l'association

Qui sollicite l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente de manière récurrente

Du au

En semaine, les de à

En vue d'organiser

Objet :

Nombre de participants (maximum 80) :

Responsable sur place pendant la manifestation si différent de l'organisateur

Prénom NOM : Téléphone portable :

Remise des clés le

Restitution des clés le

1. ACTIVITÉS ASSOCIATIVES RÉCURRENTES

1.1. ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

Les associations pouvant bénéficier de la mise à disposition pour un usage récurrent sont

- Les associations d'AYN
- L'AEL
- Les autres associations à rayonnement intercommunal implantées sur la CCLA, dès lors qu'elles ne bénéficient pas déjà de la mise à disposition d'une salle dans une autre commune pour l'activité concernée.

Cette mise à disposition ne concerne que l'organisation des activités régulières de l'association. Pour toute autre utilisation, une convention pour « usage occasionnel » sera établie, sans qu'il soit nécessaire de fournir à nouveau l'attestation d'assurance et les chèques de caution.

1.2. PRIORITÉ COMMUNALE

La mairie se réserve le droit de priorité d'utilisation de la salle, en cas d'événement spécial (fête communale, sépulture, etc.). L'annulation d'une séance d'activité de l'association pour cause de priorité communale ne donne pas droit à une réduction de tarif.

2. TARIFS

2.1. SALLE POLYVALENTE POUR LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES RÉCURRENTES

	Associations	Associations
	AYN+AEL	CCLA
Salle équipée : tables, chaises, cuisine	Gratuit	Gratuit
Forfait Chauffage, Eau, Électricité, Déchets	10 € par mois	10 € par mois
Caution salle	1 000 €	1 000 €
Caution ménage	150 €	150 €

2.2. VAISSELLE – REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU DE CASSE

Matériel	Prix unitaire
Fourchette	1,50 €
Cuillère table	1,50 €
Cuillère café	1,00 €
Couteau table	2,00 €
Assiette plate 0,25	1,50 €
Assiette plate 0,20	1,50 €
Assiette creuse	1,50 €
Corbeille à pain	2,50 €

Matériel	Prix unitaire
Verre 17 cl	0,50 €
Verre vin 15 cl	1,00 €
Verre vin 19 cl	1,00 €
Flûte	1,00 €
Saladier	5,00 €
Plateau	13,00 €
Carafe	6,00 €
Autre	Prix catalogue

3. DOCUMENTS À FOURNIR AVANT LA REMISE DES CLÉS

- Assurance responsabilité civile et risques locatifs, à demander à l'assurance habitation – responsabilité civile, et à transmettre directement à la mairie
- Demande d'ouverture de débit de boissons si nécessaire (attention : délai de 2 mois)
- Deux chèques de caution à l'ordre du Trésor Public de 1 000 € et 150 €
- Le présent contrat en deux exemplaires dûment signés

4. CONDITIONS D'UTILISATION – RÈGLEMENT

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux sus-désignés pour l'objet ci-dessus indiqué et à en prendre soin. L'état des lieux le plus récent, toutes occupations confondues, fait foi de l'état de la salle et du matériel. L'organisateur s'engage à signaler tout désordre dès son entrée dans les lieux, sans quoi il sera tenu pour responsable.

4.1. ÉQUIPEMENTS

La jauge de la salle est de 80 personnes. Les équipements sont dimensionnés en conséquence.

La Commune met à la disposition du loueur dans le cadre de la présente location :

- Éclairage, électricité et chauffage
- Dans la salle :
 - chaises
 - tables destinées exclusivement à l'usage en intérieur (cf. marquage sous chaque table)
 - tables pouvant être utilisées en extérieur (cf. marquage sous chaque table)
 - écran déroulable fixe
- Dans la cuisine :
 - vaisselle ordinaire : assiettes, assiettes creuses, couverts, verres gobelets, tasses à café
 - 2 réfrigérateurs, dont un avec bloc congélateur
 - congélateur coffre sur demande
 - évier 2 bacs inox
 - lave-vaisselle
 - piano gaz 6 feux et four
 - four électrique gastro
 - four à micro-ondes
 - cafetière domestique et bouilloire
- Clés :
 - 1 clef de l'entrée principale
 - 1 clef commune aux trois portes de la salle et de la cuisine
 - 1 clef des toilettes extérieures
 - 1 clef de la barrière extérieure
 - 1 clef verte pour les ordures ménagères

4.2. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est responsable de l'utilisation des locaux, il s'engage à

- **respecter et faire respecter l'heure limite fixée, et le caractère « non fumeur » de la salle**
- **limiter le bruit, notamment en extérieur, et à respecter la tranquillité du voisinage**
- rendre la salle propre et rangée, à l'intérieur comme à l'extérieur, y compris les équipements mis à disposition
- trier et évacuer les déchets conformément au règlement de collecte en vigueur :
 - le site de collecte le plus proche se trouve de l'autre côté de l'église
 - les déchets recyclables doivent être jetés dans les conteneurs appropriés : verre, papiers, emballages
 - les déchets ménagers doivent être conditionnés en sacs de 30 l et déposés dans les conteneurs à tambour dont l'ouverture se fait avec la clef verte

- tous les autres déchets (gros volumes notamment) doivent être emportés en déchetterie par l'organisateur

L'organisateur s'engage à régler la vaisselle cassée et ou manquante suivant le tarif indiqué au tableau ci-dessus.

Toute dégradation des locaux ou du matériel entraînera une retenue totale ou partielle sur la caution. Dans le cas de dégradations importantes, des poursuites pourront être engagées.

4.3. SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et de moyens de lutte contre l'incendie ainsi que les voies d'évacuation. Il s'engage à respecter les consignes données par le responsable de la salle et l'heure de fermeture fixée par le Maire.

L'organisateur déclare avoir pris connaissance que la rétrocession de la salle à des mineurs est interdite en l'absence d'adultes responsables effectivement présents pendant l'événement festif.

En cas de débordement à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle, nous vous invitons à contacter la gendarmerie en faisant le 17 (fixe) ou le 112 (portable).

L'organisateur et l'ensemble des personnes présentes doivent obéir aux ordres donnés par les forces de secours (Pompiers, SAMU) ou de police (Gendarmerie, Maire et Maires-Adjoints). **Notamment, il pourra être ordonné la fin immédiate de la manifestation en cas de débordements, trouble à l'ordre public ou à la tranquillité du voisinage.**

Un défibrillateur autonome externe (DAE) est disponible à l'extérieur de la mairie.

En cas de nécessité absolue, le Maire ou son représentant peuvent être joints au 06 37 59 17 69.

4.4. ACCÈS ET STATIONNEMENT

La salle polyvalente est située **63 route de Lépin-le-Lac**, en contrebas de l'église.

Quelques places de stationnement sont disponibles devant la salle polyvalente, y compris places réservées PMR.

L'espace entre l'église et la salle polyvalente est réservée aux usagers de la salle. Le stationnement y est interdit en temps normal, mais les locataires peuvent l'ouvrir, s'ils le souhaitent, côté route de Lépin-le-Lac. Cet espace ne peut pas être ouvert côté place de l'église.

Le parking à privilégier est situé derrière le cimetière. Un accès piéton permet de rejoindre directement la salle polyvalente, sans faire le tour par la route.

Le stationnement le long des routes est à proscrire car gênant pour les engins agricoles et les véhicules de secours.



L'organisateur déclare avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

Fait à Ayn en 2 exemplaires, le

L'organisateur responsable :

Le Maire ou son représentant :

Liste à cocher pour l'autocontrôle en fin d'utilisation

- Poubelles
 - Poubelles WC vidées et nettoyées
 - Poubelle cuisine vidée et nettoyées
 - Cendrier extérieur vidé
 - Poubelles jetées
 - Verre dans le conteneur à verre
 - Emballages triés dans les conteneurs appropriés
 - Reste en sac fermé dans les conteneurs pour ordures ménagères avec la clé verte

- Ménage
 - Évier
 - Piano
 - Four
 - Plans de travail
 - Cuvettes WC
 - Sol cuisine
 - Sol WC
 - Sol salle
 - Sol entrée

- Lave-vaisselle
 - Vidé
 - Filtre nettoyé et mis à sécher sur l'égouttoir de l'évier
 - Cuve nettoyée
 - Paniers propres et rangés

- Réfrigérateurs
 - Débranchés
 - Nettoyés
 - Ouverts

- Extérieurs, y compris parkings et circulations : aucun déchet (gobelet, serviette, bouteille, mégot, etc.)

- Chauffage arrêté (bouton vert éteint)

- Lumière éteinte
 - 3 WC + lavabo
 - Cuisine
 - Salle
 - Vestibule
 - Extérieur